



ANIMATEUR ÉQUITATION

Diplôme professionnel de la Fédération Française d'équitation



VOIES DE FORMATION

▪ Apprentissage sur 1 an

Individualisation des parcours : possibilité de valider un ou plusieurs blocs, selon les parcours antérieurs



OBJECTIFS VISÉS

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur
- Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4 ou supérieur dans le domaine des activités équestres.

POURSUITE D'ÉTUDE / EMPLOI VISÉ



Poursuite étude : BPJEPS activité équestre



Emploi : Devenir Animatrice équitation



CONTENU

- ✓ BC1 – Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
 - ✓ BC2 – Animer et encadrer les activités équestres en sécurité
 - ✓ BC3 – Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être
- **Pratique en entreprise** en cohérence avec les exigences du référentiel

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En Bloc de Compétences
(écrits, oraux, pratiques)
Examen en fin de formation

 **Navette :** GARE ROUTIÈRE ST AFFRIQUE ↔ LA CAZOTTE

Site de la Cazotte :  HÉBERGEMENT  RESTAURATION

 Accès handicapé PMR et référent handicap

CFA INTERPROFESSIONNEL DU SUD AVEYRON

Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE

05 65 98 10 27

cfa.st-affrique@educagri.fr  www.la-cazotte.educagri.fr



DURÉE—MODALITÉS D'ALTERNANCE

✓ **Apprentissage 1 an** : soit 35 h / semaine

14 semaines en présentiel au CFA de septembre à juin

38 semaines en entreprise : dont **5** semaines de congés payés

APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- ✓ Avoir entre 16 ans et 29 ans
- ✓ Plus de 29 ans : pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou inscrites en tant que sportifs de haut niveau
- ✓ Être titulaire du **Galop 5** de cavalier
- ✓ Être titulaire du **PSC1** ou **AFPS** ou tout **titre équivalent**
- ✓ Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- ✓ Avoir effectué des **tests** de connaissances théoriques et de pratique de l'équitation dans notre structure

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise éligible :

Centre équestre

Un soutien à la recherche d'entreprise est possible

MODALITÉS DE SÉLECTION / RECRUTEMENT

Entretien et test de positionnement réalisé avec le CFA de la Cazotte

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Centre équin de la Cazotte :

23 Chevaux d'élevage de race New Forest

16 boxes où sont hébergés des chevaux confiés par des professionnels

Centre équestre municipal - Saint-Affrique :

90 chevaux et poneys

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formateurs spécialisés / intervenants professionnels
- ✓ Travaux pratiques au centre équin de la Cazotte, au centre équestre municipal et chez le maître d'apprentissage

RÉMUNÉRATION / AIDES AUX EMPLOYEURS

Apprentissage : statut de salarié(e), rémunération en fonction de l'âge (% du SMIC/SMC) L'employeur peut bénéficier **d'aides financières**, documents à télécharger sur notre site

FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Apprentissage : prise en charge par l'OPCO de l'entreprise

INDICATEURS DE RÉSULTATS 2023-2024

Taux : ❖ réussite 50% ❖ satisfaction 100% ❖ insertion global 100 % ❖ insertion métier 66 %